La Commission européenne a adopté le 2 juin dernier Â une communication Â précisant sa position dans le contexte des travaux actuellement en cours qui doivent aboutir en 2015 à la définition d'Objectifs du Développement Durable (ODD).

Ces ODD doivent prendre le relais des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tout en intégrant les conclusions de la Conférence Rio + 20 et l'ensemble des « piliers » du développement durable.

Pour la Commission européenne ces nouveaux objectifs doivent être universels et s'appliquer à l'ensemble des Etats, tout en différenciant leur mise en œuvre. Ils doivent couvrir les enjeux globaux majeurs, au-delà des OMD, et intégrer de façon transversale et systématique les dimensions économique, sociale et environnementale. Ces nouveaux engagements et la réalité de leur mise ne œuvre devront se fonder sur un partenariat global associant l'ensemble des Etats et des parties prenantes et notamment les autorités locales et régionales.

Parmi les domaines prioritaires qui devraient être concernés par les ODD figurent la pauvreté, les inégalités, la santé, la sécurité alimentaire, l'enseignement, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'eau et l'assainissement, l'énergie durable, le travail décent, la croissance inclusive et durable, la consommation et la production durables, la biodiversité, la dégradation des sols et les mers et océans,Â **les villes durables.**

Le cadre pour l'après-2015 devrait également garantir une approche fondée sur les droits et traiter les questions de justice, d'égalité et d'équité, de bonne gouvernance, de démocratie et d'État de droit et œuvrer pour des sociétés pacifiques et exemptes de violence.

Cette contribution de l'Union européenne vise à alimenter les travaux qui sont conduits par leÂ Groupe de travail
Â ouvert chargé de définir les ODD d'ici septembre 2015. Ce dernier a également présente Â ses proposition
Â le 2 juin dans lequel, tout comme la Commission européenne, il retient un objectif spécifique relatif aux
« villes durables »
. Objectif que défendent les réseaux internationaux, européens et nationaux d'autorités locales

dans le cadre d'une « task force globale » conduite par CGLU. L'intérêt de voir reconnu un tel objectif a également été rappelé par Ronan DANTEC, au nom de la Task Force Globale, à l'occasion d'une rencontre organisée à Bruxelles par le Comité Economique et Sociale Européen le 28 mai dernier.

Source: afccre.org